



PROJET PEDAGOGIQUE 2019-2021

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL





PROJET PÉDAGOGIQUE 2019-2021

Public : enfants de 3 à 11 ans

Site : Lussas (école primaire – Le Village)

1.OBJECTIFS

2.ACTIVITÉS

3.RÉPARTITION DES TEMPS RESPECTIFS

4.MODALITÉS DE PARTICIPATION DES MINEURS

5.CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX ET ESPACES UTILISÉS

6.MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

7.MODALITÉS D'ÉVALUATION

8.MESURES POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS

Centre de Loisirs Intercommunal Berg et Coiron
☐ 04.75.94.31.43 - ☐ centredeloisirs@bergetcoiron.fr



1. OBJECTIFS

- Veiller à l'épanouissement de l'enfant

Assurer les conditions favorables au développement de l'enfant est la mission première des animateurs et animatrices du Centre de Loisirs Intercommunal. L'objectif est de veiller à sa sécurité physique et affective. Il nécessite une surveillance et une écoute actives de l'enfant, ainsi qu'une bonne compréhension de ses besoins, ses envies et son rythme de vie.

- Encourager l'indépendance personnelle de l'enfant

L'indépendance est la clef que l'enfant doit saisir pour devenir adulte. L'objectif est de l'accompagner dans cette conquête. Il s'agit d'explorer avec l'enfant toutes les voies de son autonomie (esprit d'initiative, capacités créatives, esprit critique, etc.).

- Favoriser la conscience collective de l'enfant

Vivre et agir en société est le quotidien de tout individu. L'objectif est de rendre l'enfant capable de conjuguer sa vie à la première personne du pluriel. On lui donne alors non seulement les moyens d'affronter et de vivre dans la société telle qu'elle est, mais aussi les moyens d'agir sur elle pour la transformer et l'améliorer.

- Sensibiliser l'enfant à la richesse de la diversité

Dans le domaine de la vie, qu'elle soit biologique ou sociale, la diversité est synonyme de santé et de progrès. L'objectif est d'aider l'enfant à cultiver ses différences et à mieux comprendre, voire accepter, celles des autres. L'enrichissement mutuel entre les différentes opinions, origines, sexes, histoires, etc. est mis en lumière, ainsi que les rapports d'égalité qu'il convient d'instaurer entre ces différences.

- Reconnaître l'enfant comme un futur citoyen

On ne naît pas citoyen ou citoyenne, on le devient ; le bon fonctionnement de la démocratie dépend de cette prise de conscience. L'objectif est d'initier l'enfant à la démocratie et de le familiariser avec les droits et les devoirs qu'implique ce mode de gouvernement. Cet apprentissage est bien moins théorique que pratique puisque l'enfant fait l'expérience, au quotidien et au sein du Centre de Loisirs, de sa citoyenneté.



- Encourager et développer la place du jeu, vecteur éducatif essentiel.

Les activités proposées en centre de loisirs doivent favoriser l'apprentissage, la découverte, par le jeu et non pas par de la production systématique. Toutes activités « de production » doit être menée dans le but de répondre à un objectif.

Le centre de loisirs doit permettre l'apprentissage en jouant, et l'apprentissage du jeu. Plusieurs formes de jeu peuvent être proposées, qui répondront aux différents objectifs (adaptation au rythme de l'enfant : jeu libre, apprentissage de la vie en collectivité : jeu collectif, ...).

- Encourager la découverte de l'environnement et la prise de conscience de l'enfant en tant qu'acteur du milieu

Concrètement, la mise en valeur des patrimoines de l'Ardèche est l'outil privilégié par l'équipe d'animation pour ouvrir aux enfants les plus larges perspectives possibles. Les enfants seront également sensibiliser tout au long du séjour aux notions de respect de l'environnement.

2. ACTIVITÉS

De l'arrivée au départ des enfants, l'équipe d'animation est responsable du déroulement de la journée et des activités proposées. Exception est faite des activités dites « à risques » ou nécessitant une technique spécifique, qui sont assurées par un personnel qualifié (moniteurs Brevetés d'Etat, intervenants extérieurs) et encadrées par les animateurs du centre de loisirs (aspect pédagogique, gestion des conflits, etc.). Les animateurs doivent participer activement aux activités avec les enfants à titre d'exemple.

Le terme « activité » désigne ici tout moment vécu au Centre de Loisirs, à savoir l'accueil, le repas, les temps d'animations ou encore les temps de repos. Toute activité est pensée, conçue et menée en vue d'atteindre les objectifs précités. Une activité peut répondre simultanément à plusieurs objectifs (ateliers créatifs, jeux sportifs, sorties ou encore détente). Tout se rapportant aux relations fondées sur le respect mutuel et l'entraide.

Les activités sont mises en place par l'équipe d'animation à partir d'une grille vierge. Elles sont élaborées en lien avec un thème hebdomadaire. Il est tenu compte des lieux, de l'espace et du matériel à disposition.

Les activités sont variées et adaptées aux âges des enfants tout en respectant le rythme de leurs vacances. Les temps de repas et de repos sont respectés.

Les séjours et les camps sont facultatifs et soumis à une participation financière supplémentaire. Ceux-ci font l'objet d'un projet pédagogique spécifique.



3. RÉPARTITION DES TEMPS RESPECTIFS

Une journée-type au Centre de Loisirs se déroule comme suit :

[07h30]

Accueil personnalisé des parents et des enfants – proposition d'un petit-déjeuner équilibré (service assuré par un animateur). Accompagnement et encadrement des enfants, par les animateurs autour de jeux libres. (répartition des enfants dans les groupes respectifs). L'été, à 8h30, au plus tard, les plus grands descendent pour désengorger la salle, accompagnés d'1 animateur.

[09h15]

Contrôle des présences, des fiches par les référents de groupe.

[09h30]

Présentation de la journée, des nouveaux arrivants par les animateurs sur chaque groupe. Passage aux toilettes....

[09h45]

Activités de plein air ou autres, selon programme établi et selon la saison. L'été : moment fort de la matinée où les enfants se dépensent sans subir l'ardeur du soleil l'été.

[11h30]

Fin des activités, récréation et mise en place du temps de repas (lavage des mains, dressage des tables)

[12h00]

Repas - Moment fort de la vie en collectivité où l'implication des enfants est sollicitée (respect de la nourriture, calme, tenue à table...). Les animateurs veillent au bon déroulement du repas, accompagnent les enfants au repas en partageant leurs tables

[13h00]

Temps calme - En intérieur ou à l'ombre en extérieur (l'été), ce temps offre un choix d'activités reposantes pour faciliter la digestion (conte, jeux de cartes, dessin, discussions, sieste, etc.). Mise en place de la sieste pour les plus petits. La sieste nécessite un rituel. Ce temps est organisé et encadré au même titre que tout autre moment d'accueil de l'enfant. Un temps calme est mis en place pour les enfants qui ne font plus la sieste.



[14h00]

Reprise des activités pour les plus grands. Reprise échelonnée pour les plus petits selon le programme établi, dans la mesure du possible. Activités d'intérieur ou d'extérieur mais à l'ombre l'été - Moment fort de l'après-midi à l'abri du soleil.

[16h00]

Fin des activités. Goûter - Différent et varié selon les jours de la semaine, en complément du goûter amené de la maison (facultatif).

[16h30]

Mise à disposition de jeux (dedans ou dehors, selon la saison). La surveillance active des animateurs est obligatoire, au moins 1 par groupe.

Accueil des parents par l'animateur référent, désigné pour toute la durée de la période. Départ progressif des enfants jusqu'à la fermeture du Centre de Loisirs à 18h30.

Les animateurs disponibles s'emploieront spontanément à veiller à l'entretien du matériel, voire à la préparation et/ou au rangement liés aux ateliers et / ou activités.

Certains jours, des sorties sont organisées et un pique-nique est prévu. Le rythme d'activités reste néanmoins le même.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES MINEURS

Les inscriptions se font à la journée. Chaque jour correspond donc à une nouvelle aventure ! Un rappel des règles et de l'organisation est prévu auprès des enfants par l'animateur référent du groupe.

Les animateurs sont garants d'un cadre réglementaire, d'origine légal et interne, qui assure la sécurité et le bien-être des enfants. À ce titre, ils prennent les mesures nécessaires pour imposer le respect de ces règles (ex. interdiction de toute forme de violence).

À l'intérieur de ce cadre non négociable, un espace de libertés est aménagé pour les enfants et leur implication dans la vie du groupe est sollicitée autant que possible (ex. organisation des activités, aménagement des locaux, gestion des conflits, établissement de règles de vie, etc.).

Dans la mesure du possible, les animateurs veilleront à proposer un espace permettant aux enfants de prendre du recul par rapport à l'activité du moment. Il ne s'agit pas d'une activité parallèle, mais d'un moyen supplémentaire respecter le rythme de l'enfant. Ex : tapis de jeu, livres...

5. LES CARACTERISTIQUES DES LOCAUX ET DES ESPACES UTILISES

- Les locaux de l'école mis à disposition par la Mairie de Lussas doivent être aménagés avec soin par les animateurs pour répondre aux besoins pratiques et pédagogiques des enfants : Installation de matériel, tapis, jeux, mobilier, cloisons pour délimiter les espaces et permettre qu'ils soient identifiés par les enfants. Ces espaces aménagés dans les salles d'activités (dessin, coin lecture, espace détente...) sont accessibles en permanence, chaque espace est consacré à 1 groupe spécifique.
- La sieste s'organise dans une salle. Des lits et des couettes sont mis à disposition, au calme, sous la surveillance d'un animateur bienveillante (respect des rituels de chaque enfant, aide à l'endormissement...)
- Tout ce qui ne doit pas être accessible aux enfants est rangé hors de portée (produits d'entretien en cuisine, dossiers au bureau, matériel d'activités dans le placard ...).
- Une cour et un stade sont à disposition. Pour aller d'un lieu à l'autre les enfants sont toujours accompagnés.
- Le mobilier et les jeux sont adaptés à l'âge du public, tables et chaises basses, WC adaptés pour les plus petits (marche pied)

6. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

A. Organisation

- **Les animateurs s'engagent à adhérer au projet pédagogique de la structure.**
- Chaque membre de l'équipe participe, à son niveau, à la réussite de la période. Il est nécessaire qu'une cohérence éducative, avec des repères pour les enfants et les familles permettent d'évaluer nos actions sur nos différents terrains



d'intervention (Centre de Loisirs, séjours... ce point sera débattu en réunion de préparation).

- Les membres de l'équipe (excepté le personnel permanent) sont recrutés selon le nombre d'enfants inscrits.
- Des réunions d'information et de préparation sont obligatoires et s'organisent en amont de la période de vacances.
- Le moment du goûter est, également, un moment de partage informel « en équipe » pour un temps d'évaluation de la « journée » et mise au point des activités du lendemain.
- Les intervenants extérieurs apportent une « plus value » technique aux activités. Les animateurs restent responsables des enfants et participent activement à l'activité.

B. Discipline

- Les animateurs seront disciplinés, ils useront d'un vocabulaire correct, ils respecteront les autres (collègues, supérieurs, enfants, parents), ils respecteront le matériel (rangement, propreté ...).
- Le téléphone portable ne pourra pas être utilisé à titre privé, seule une urgence liée à la fonction d'animateur pourra justifier son utilisation.
- Des moments de pauses seront prévus durant lesquels les animateurs pourront téléphoner, fumer en dehors de l'enceinte du centre de loisirs et à l'abri des regards des enfants.
- L'été, le port du t-shirt de la structure permet d'identifier les animateurs auprès des enfants et des familles. Il doit être porté chaque jour de travail.
- Aucune information ni document (audio, vidéo, papier) relatifs au Centre de Loisirs ne doit faire l'objet d'une diffusion publique (réseaux sociaux). De la même façon, tout élément relatif aux familles, porté à la connaissance des animateurs, ne devra, en aucun cas, être divulgué hors du cadre professionnel.
- Les animateurs sont tenus de respecter les horaires de travail établis (ne pas échanger avec d'autres animateurs).



- Les animateurs sont tenus de respecter les horaires des différentes activités de la journée et des départs des cars.
- Les animateurs sont responsables des enfants qui leur sont confiés. Aucun risque de doit être pris par un enfant (exemple : récupérer un ballon hors d'un espace clôt, escalader une clôture, porter des choses lourdes...).
- Les animateurs appliqueront les consignes qui leur seront données par un supérieur hiérarchique.
- Les animateurs ne négligeront jamais la sécurité (déplacements, promenades, jeux, piscine).
- Les animateurs pratiqueront une surveillance active ! Ils ne compteront que sur eux-mêmes. Pendant les temps libres, les animateurs sont répartis dans la cour.
- Les activités prévues sur le planning seront organisées (changement seulement en cas de météo défavorablement ou d'une décision émanant de la direction).
- **En cas de non respect du règlement, des sanctions pourront être prises à l'encontre de l'animateur.**

7. LES MODALITES D'EVALUATION DE L'ACCUEIL

- Indicateurs d'évaluation : participation des enfants à l'activité. Réunion d'équipe à chaque fois que cela est jugé nécessaire par l'un ou l'autre membre de l'équipe.
- Dans la démarche d'évaluation, prennent part les enfants par leur implication dans l'activité, leur opinion sur l'activité, leurs réactions après l'activité. D'autre part, l'évaluation se fait après coup par les animateurs et la directrice.
- L'évaluation sera notée puis conservée dans un souci d'amélioration des projets.



8. LES MODALITES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS HANDICAPES

Les enfants en situation de handicap sont accueillis au Centre de Loisirs. Il s'agit d'un réel souhait d'intégration aux loisirs dans le cadre des activités proposées. Afin de garantir l'accueil dans les meilleures conditions d'épanouissement et de sécurité de tous, il peut être limité et laissé à l'appréciation de la direction, en concertation avec les parents, quant au choix des activités.

L'accueil d'enfants en situation de handicap préconise un accompagnement lors de certaines activités et une attention particulière, tout au long de la journée. C'est grâce à l'investissement des animateurs que ce projet est réalisé depuis plusieurs années dans la mesure du possible.

De plus, des enfants rencontrant des problèmes de comportement, peuvent être accueillis. Les animateurs feront preuve de vigilance et ne manqueront pas de faciliter l'inclusion de ces enfants dans les différents groupes.

Un dialogue avec les parents renforcera la confiance des différentes parties (enfant, animateurs). Il est nécessaire de nommer et de faire connaître à l'ensemble des protagonistes le nom de l'animateur référent qui accompagnera le ou les enfant(s) concerné(s). La structure dispose d'un dispositif de sur encadrement financé par la collectivité, le mercredi et durant la moitié des vacances scolaire.

NOTES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

